



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ASSOCIATION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT ET GARONNE

Agen, le 21 octobre 2024

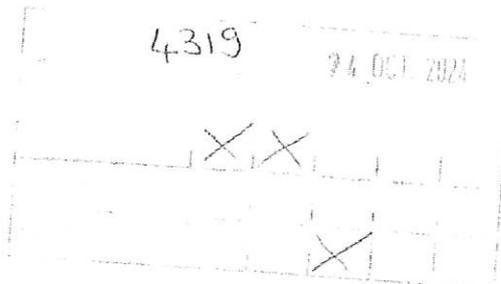
MAIRE DE NERAC  
Monsieur le Maire  
place du Général de Gaulle  
47600 NERAC

☎ 05.53.68.44.00 - 📠 05.53.68.44.07

✉ f.maratuech@eau47.fr

Affaire suivie par : Frederic MARATUECH

Nos réf : FM/2024/42823

Objet : Extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées pour le hameau de Male

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité les services d'EAU47 afin que soit étudiée la desserte par le réseau public d'assainissement collectif du Hameau de Male.

Cette opération se réaliserait dans le cadre de l'aménagement de la future zone Agrinove. En effet, le réseau créé pour permettre la desserte de cette zone permet d'étudier le raccordement d'habitations existantes situées dans le hameau.

Vous trouverez ci-dessous les conclusions des investigations menées afin de répondre à votre demande.

Une extension du réseau est à prévoir afin de permettre la desserte du hameau. Les travaux consisteront en la pose d'un réseau en PVC DN 200 mm sur un linéaire d'environ 300 mètres et de 9 branchements en PVC DN 160 mm. Ces travaux sont estimés à **136 000 € HT**.

Ce nouveau réseau serait raccordé au réseau d'assainissement collectif créé dans le lotissement Agrinove. Une servitude est en cours d'élaboration auprès du futur propriétaire, l'entreprise BABCOCK, et nous ne pourrions débiter que si cette servitude est signée.

Nous nous permettons d'insister sur le fait que le montant des travaux qui vous est communiqué est une **estimation**. En effet, le contexte économique actuel engendre de forts coefficients d'actualisation et EAU47, conformément aux conditions fixées dans le marché de travaux, devra appliquer ces actualisations au moment de l'émission du bon de commande prescrivant le démarrage des travaux.

Conformément aux règles de financement du Syndicat EAU47 fixées par délibération n°22\_045\_CBIS du 31 Mars 2022, le plan de financement pourra être le suivant :

Description des travaux d'assainissement EU	Montant total en € HT	Participation EAU47 en €	Participation collectivité en €
Extension de réseau avec des immeubles déjà existants Réseau PVC DN 160 et 200 mm		100 % plafonné à 7500 € par branchement	100 % au-delà du plafond de 7500 € par branchement
<b>Total Réseau PVC 160 et 200 mm pour 9 branchements</b>	<b>136 000 € HT</b>	<b>67 500 € HT</b>	<b>68 500 € HT</b>

**AR Prefecture**

047-214701955-20250225-DEL0222025-DE  
Reçu le 25/02/2025

Aussi, dans le cas où vous souhaiteriez qu'une suite favorable puisse être donnée à votre demande, nous vous demandons de bien vouloir nous transmettre copie de la délibération de votre conseil municipal validant la prise en charge de cette participation d'un montant prévisionnel de 68 500 € HT.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette estimation a une durée de validité de 12 mois. Au-delà de ce délai, le montant de la participation devra être réévaluée.

Nous vous informons également que conformément à cette même délibération, l'ordre de service de démarrage des travaux ne pourra être délivré à l'entreprise qu'après versement des 50 % du montant de cette participation, soit 34 250 €.

Il est rappelé que les propriétaires des bâtiments raccordés sont dans l'obligation de s'acquitter de la PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif), dont le montant par unité de logement et d'activité est fixé conformément à la délibération syndicale n°24\_067-C du 12 septembre 2024.

Nous profitons de ces travaux pour renouveler également le réseau d'eau potable en PVC DN 50 mm sur un linéaire d'environ 90 m dans le hameau de Male. Ces travaux sont pris en charge à 100 % par EAU47, pour un montant de 37 000 € HT.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de nos respectueuses considérations.

La Directrice des Services,



PJ : modèle de délibération